

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

6860/80 (Presse 59)

635th Council meeting

- Agriculture -

Brussels, 6 and 7 May 1980

President: Mr Giovanni MARCORA,
Minister for Agriculture and Forestry
of the Italian Republic

Luxembourg:

Mr Camille NEY

Minister for Agriculture,
Viticulture, Water and Forestry

Netherlands:

Mr Gerrit BRAKS

Minister for Agriculture

United Kingdom:

Mr Peter WALKER

Minister for Agriculture,
Fisheries and Food

Mr Alick BUCHANAN-SMITH

Minister of State,
Ministry of Agriculture,
Fisheries and Food

Commission:

Mr Finn Olav GUNDELACH

Vice-President

o

o

o

AGRI-MONETARY MEASURES

The Council signified its approval of the amendments proposed by the Commission as regards the green rates for the Italian lira and the French franc, with a view to fixing them at the same level as their respective central rates.

The devaluation of the French green rate by 1.336% results in the following rate:

$$1 \text{ FF} = 0.171028 \text{ Ecu} / 1 \text{ Ecu} = 5.84700 \text{ FF}$$

This devaluation does not change the situation of the monetary compensatory amounts, which since the Council Decision of 27 March 1980, are not applied to the French franc, since the exemption provided for by Community regulations takes account of the difference between the green rate and the central rate.

The 3.523% devaluation of the Italian green rate brings down the MCAs by 2.6 points and results in the following rate:

$$100 \text{ Italian lira} = 0.0863714 \text{ Ecu} / 1 \text{ Ecu} = 1.15779 \\ \text{Italian lira}$$

These amendments will take effect as of 12 May 1980 in the milk, beef and veal and pigmeat sectors, and at the beginning of the 1980-1981 marketing years for the other sectors.

However, with regard to the Italian lira, the devaluation in the pigmeat sector (-3.523%, reducing the MCAs by 3.8 points) as from 12 May will result in a green rate of 100 Italian lira = 0.0909533 Ecu. A second adjustment (already decided by the Council in December 1979) will be made on 1 November 1980 to bring the green rate down to the central rate, namely 100 Italian lira = 0.0863714 Ecu.

1980/1981 AGRICULTURAL PRICES AND RELATED MEASURES

The Council held a detailed exchange of views on the further decisions to be taken following the conclusions which it reached at its meeting on 27 April and which it forwarded to the European Council on 28 April.

The exchange of views revealed broad agreement on most of the questions. However, on a limited number of questions, the Council worked out basic guidelines, and instructed the Special Committee on Agriculture to carry out a more detailed technical examination of the points still unresolved and to report back to the Council at its next meeting. However, the United Kingdom delegation wished to confirm the general reservation which it had expressed on the level of prices.

The Council finally agreed to take the necessary decisions on agricultural prices and related measures at its next meeting on 28 and 29 May 1980.

SHEEPMEAT

The Council continued its discussions on the Commission proposal for the common organization of the market in sheepmeat. It agreed to take the necessary decision on this matter at its next meeting in the light of an examination of the technical aspects of this dossier by the Special Committee on Agriculture.

Other Agricultural decision

The Council adopted, in the official languages of the Communities, the Directive amending Directive 74/63/EEC on the fixing of maximum permitted levels for undesirable substances and products in feedingstuffs.

Bruxelles, le 6 mai 1980.

Note BIO(80)190 aux Bureaux Nationaux

c.c. aux Membres du Groupe, a M. Burghardt, DG I,
et a M. Lecomte, DG VIII

433

PREPARATION CONSEIL AGRICOLE (KLAUS VAN DER PAS)

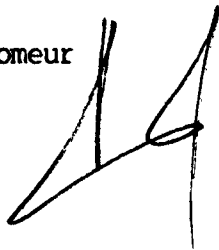
Le Conseil Agricole reprendra, des cet apres-midi, la discussion sur les prix et sur les mesures d'assainissement des excedents. La Grande-Bretagne ayant clairement laisse entendre que le dossier est lie a celui de la contribution britannique au budget communautaire, on voit mal comment le Conseil pourrait progresser. Il ne reviendra probablement plus sur le "consensus a huit" atteint la semaine derniere a Luxembourg (voir note BIO (80) 176), mais tentera plutot de le completer avec les points secondaires qui restent en suspens (prelevement cereales en Italie, primes tabac, etc.). La Commission pourrait presenter un papier dans ce sens.

Le Conseil reviendra egalement sur le dossier de la viande ovine et discutera de la devaluation des taux verts demandee par la France et par l'Italie. Les deux pays souhaitent que leurs taux verts soient alignes sur le taux pivot de leurs monnaies par rapport a l'ECU. Cela requiert une devaluation de 3,5 % de la lire verte et de 1,3 % du FFfr. vert. Par consequent, tous les montants compensatoires monetaires italiens pourront etre supprimes. Pour la France, il n'y en a deja plus etant donne que l'ecart de 1,3 % entre le taux vert et le taux pivot est considere trop faible pour que l'on applique des montants compensatoires monetaires (franchise de 1,5 %). La devaluation du FFfr. vert, tout comme celle de la lire verte, augmentera cependant les prix exprimes en monnaie nationale.

(a suivre)

Amities,

M. Santarelli comeur



Bruxelles, le 6 mai 1980.

Note BIO(80)190 (suite 1) aux Bureaux Nationaux
c.c. aux Membres du Groupe, a M. Burghardt, DG I
et a M. Lecomte, DG VIII

CONSEIL AGRICOLE (KLAUS VAN DER PAS)

Les Ministres de l'agriculture se sont manifestement efforcés de ne pas dramatiser la situation intervenue depuis l'échec de Luxembourg la semaine dernière. Pendant leurs discussions d'aujourd'hui, ils ne sont plus revenus du tout sur le consensus à huit et ils n'ont parlé que des points mineurs encore ouverts (aides à l'amidon, interventions viande bovine, aides à la transformation de fruits et légumes, etc.). La Commission présentera un document de travail pour la réunion de mardi sur la base de cette discussion. La présidence italienne semble avoir l'intention d'avancer aussi loin que possible et de conclure un deuxième paquet qui pourrait s'ajouter au consensus à huit de Luxembourg. Ce consensus pourrait devenir un accord à neuf si la question de la contribution britannique au budget communautaire trouve une solution. Ces considérations ne furent cependant pas exprimées lors du Conseil pas plus d'ailleurs que le souhait d'appliquer un accord à huit ou de passer à un vote majoritaire.

La partie du consensus à huit relative à la viande ovine n'a pas fait l'objet de discussions et a été renvoyée aux experts du Comité Spécial. Ceux-ci auront la tâche d'examiner les détails de la proposition et notamment les conséquences budgétaires des mesures d'intervention prévues. La délégation britannique s'est limitée à poser des questions sur le texte du compromis, ce qui peut être interprété aussi comme un signe de sa volonté de ne pas dramatiser la situation.

La Commission a proposé les dévaluations souhaitées par l'Italie (3,5%) et par la France (1,3%) mais la décision n'a pas encore été prise. Plusieurs délégations se sont en effet opposées à l'entrée en vigueur de la dévaluation de la lire verte italienne au 12 mai 1980 pour la viande porcine. L'Allemagne, les Pays-Bas et le Danemark estiment que la dévaluation doit prendre effet à partir du début de la nouvelle campagne pour ce produit, soit le 1er novembre. Le point sera repris demain. Nous vous communiquons déjà les nouveaux taux verts qui résulteront des dévaluations proposées :

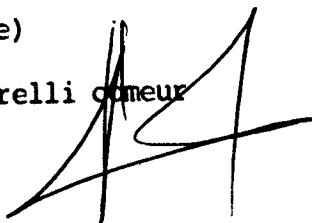
Lire : ancien taux : 1 ECU = 1117 Lit
nouveau taux : 1 ECU = 1157,79 Lit
FFr : ancien taux : 1 ECU = 5,76891 FFr
nouveau taux : 1 ECU = 5,84700 FFr

La dévaluation de la lire verte ajoutera 3,652% aux prix garantis exprimés en liras tandis que les agriculteurs français recevront une augmentation de 1,354%. L'entrée en vigueur est fixée au début de chaque campagne avec exceptions pour les secteurs lait et viande bovine pour lesquels la date de départ est le 12 mai 1980. La date pour la viande porcine reste, comme indiquée, controversée.

(a suivre)

Amitiés,

M. Santarelli *comeur*



Bruxelles, le 7 mai 1980.

Note BIO(80)190 (suite 2) aux Bureaux Nationaux
c.c. aux Membres du Groupe, a M. Burghardt, DG I,
et a M. Lecomte, DG VIII

CONSEIL AGRICOLE (KLAUS VAN DER PAS)

433

Le Conseil Agricole a adopte ce matin la devaluation des taux verts du franc francais (1,3 %) et de la lire (3,5 %), (voir suite 1 de la note BIO (80) 190). Le probleme de la date d'entree en vigueur de la devaluation de la lire pour la viande porcine en Italie a ete resolu : elle sera effective a partir du 12 mai, tout comme pour les secteurs lait et viande bovine. Nous vous communiquerons demain les montants compensatoires qui seront d'application a partir de lundi prochain dans tous les Etats membres, compte tenu des decisions du Conseil. La plupart des montants compensatoires monetaires negatifs pourront etre supprimes, ce qui facilitera le commerce agricole. Il ne faut cependant pas oublier que la lire fluctue a l'interieur du SME dans une marge de + et - 6 % de sorte que l'on ne peut pas exclure la necessite de reintroduire des montants compensatoires pour l'Italie.

Le Conseil a discute ce matin du document de la Commission concernant les points non couverts par le consensus a huit de Luxembourg. Les principaux problemes surgis concernent la suspension des achats d'intervention de viande bovine pendant les mois d'ete (opposition irlandaise), la prolongation de la "garantie de bonne fin" (possibilite de distillation pour le vin sous contrats de stockage a long terme lorsque les prix de marche ne se sont pas ameliorees au cours du stockage : oppositions allemande et britannique en raison des consequences budgetaires) et une limitation des aides octroyees aux secteurs du lait et de la viande porcine dans le cadre des mesures de restructuration (opposition de plusieurs delegations). La Commission essayera de resoudre ces problemes cet apres-midi au cours des discussions bilaterales. Le Conseil reprendra a 16.30 heures dans l'espoir de pouvoir completer le deuxieme paquet. Il restera, bien entendu, la reserve generale britannique ainsi que l'ensemble du dossier de la viande ovine qui pourraient necessiter une nouvelle reunion du Conseil Agricole avant la fin du mois.

(a suivre)

Amities,

M. Santarelli comeur



Bruxelles, le 8 mai 1980.

Note (80)190 (suite 3) aux Bureaux Nationaux
c.c. aux Membres du Groupe, a M. Burghardt, DG I,
et a M. Lecomte, DG VIII

CONSEIL AGRICOLE (KLAUS VAN DER PAS)

On a eu l'impression, hier soir, a la fin du Conseil Agricole, que les negociations sur les prix et sur les mesures connexes ont abouti. Les points mineurs qui restent a resoudre (voir notre Bio 190 suite 2) seront repris par le Comite Special mais ne sont pas de nature a bloquer un accord final. Le Conseil Agricole pourrait l'enteriner lors d'une nouvelle session fixee pour le 28 mai qui se tiendra en parallele avec une reunion des ministres des affaires etrangeres. Il est clair que le sort du paquet agricole depend largement des progres qui pourraient etre realises dans la question de la contribution britannique au budget communautaire qui sera a l'ordre du jour de la reunion des ministres des affaires etrangeres. Dans l'attente des resultats de cette discussion, la delegation britannique a maintenu une reserve generale sur le paquet agricole.

Il faut souligner que, contrairement a l'impression qu'on a en lisant certains journaux, la possibilite d'appliquer un accord a huit ou de prendre des mesures nationales en cas de blocage du paquet agricole au-dela du 31 mai n'a jamais ete discutee au cours du Conseil Agricole. Nous ignorons, bien entendu, ce qui a pu se dire lors de rencontres bilaterales.

Nous vous envoyons, par courrier, les textes integraux du premier paquet de Luxembourg ainsi que le deuxieme conclu, a quelques points pres, hier a Bruxelles.

Fin
Amities,
M. Santarelli censeur



